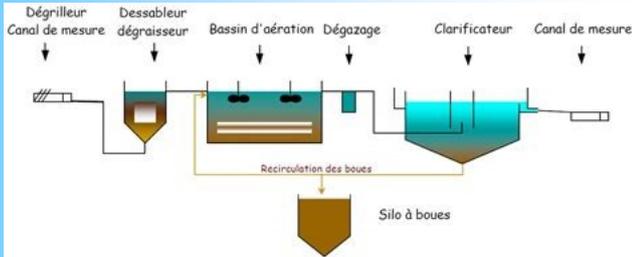




CŒUR DE CHARTREUSE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

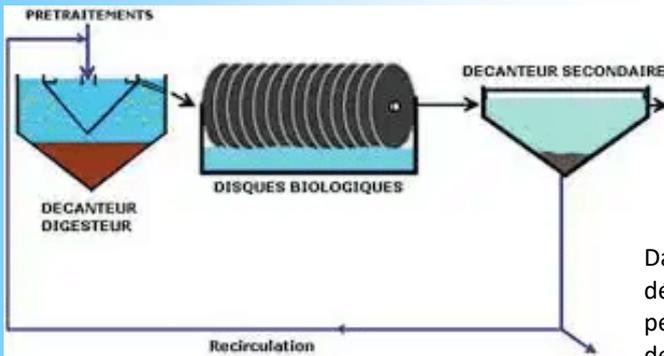
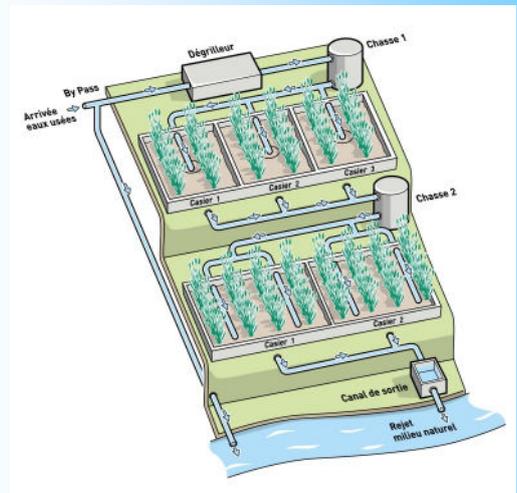
# TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Pour le secteur d'assainissement collectif, les habitations disposent en limite de propriété d'une boîte de branchement où les eaux usées sont raccordées au réseau collectif, la canalisation rejoint la station d'épuration, il peut exister lorsque le réseau est trop profond un poste de relevage. C'est un ouvrage qui demande de l'entretien, il est équipé d'une alarme afin d'avertir le gestionnaire en cas de panne.



Le procédé dit « à boues activées » utilise l'épuration biologique dans le traitement des eaux usées. C'est un mode d'épuration par cultures libres. L'eau traitée rejoint le milieu naturel, les boues sont ensuite compostées.

Le filtre planté de roseaux correspond à la présence de bactéries accrochées aux racines des roseaux qui respirent grâce à son mouvement régulier. La bactérie dégrade la matière organique présente dans les effluents en matières minérales, pouvant ainsi nourrir les roseaux et lui permettent de croître.

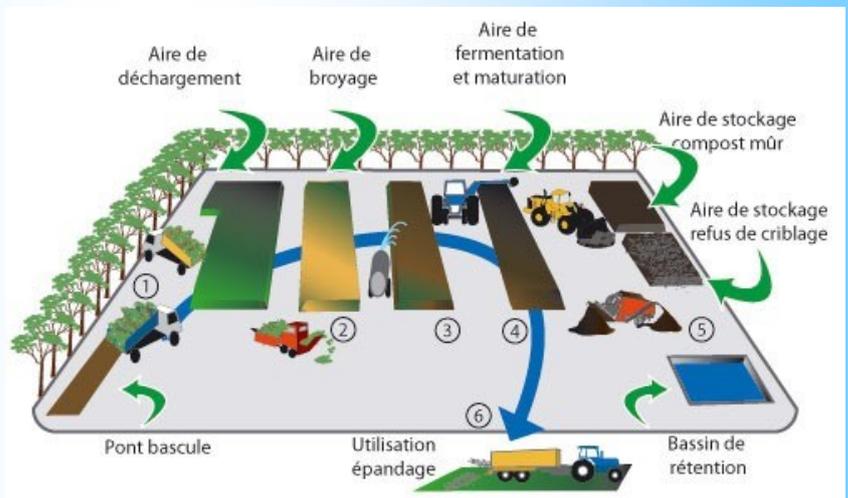


Dans le procédé à base de biodisques, il existe au préalable un décanteur puis c'est l'action de la rotation des biodisques qui va permettre l'apport d'oxygène, indispensable au développement des bactéries aérobies, efficaces pour la dégradation de l'azote et phosphore.

Les eaux usées traitées issues de ces stations d'épuration sont rejetées vers le milieu naturel, entre l'Herretang, le Guiers, le Cozon, le Morge..., des cours d'eau sensibles et à préserver.

Les boues produites lors des étapes d'épuration sont évacuées dans un centre de compostage afin d'être séchées,, compostées et ensuite revaloriser par épandage agricole.

**Le syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers (SIVG)** est un syndicat à vocations multiples qui est notamment compétent en matière d'assainissement collectif pour le traitement des eaux usées conformément à l'article 3 de ses statuts : « Le Syndicat exerce en lieu et place des communes membres les compétences suivantes : (...) réalisation et gestion d'une unité de séchage biologique des stations d'épuration des eaux usées par compostage et au financement et des charges de fonctionnement lié à l'activité de compostage des boues (frais de transport de compost de boues, frais de transport de boues des stations d'épuration des communes adhérentes, frais de personnel, frais

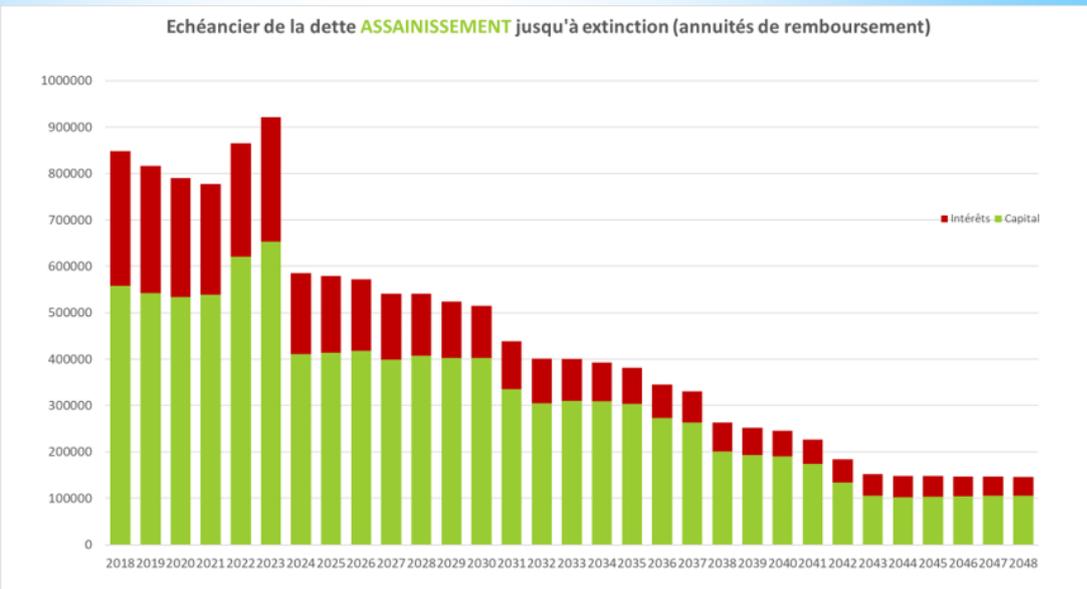


6 stations d'épuration ont des performances non conforme en 2022 (portail de l'assainissement collectif) et la station d'épuration de Saint-Pierre-de-Chartreuse est considérée comme non-conforme à l'ensemble du système. Globalement,

Environ 24 emprunts sur l'ensemble des services  
Capital restant dû en 2024 : 10,5 M€

(1) Indice de capacité de désendettement

- moins de 8 ans - satisfaisant
- de 8 à 11 ans - acceptable
- de 11 à 15 ans - à surveiller
- plus de 15 ans - à renégocier



Une capacité de désendettement relativement satisfaisante sur la période observée (maximum relevé à 9,4 ans).

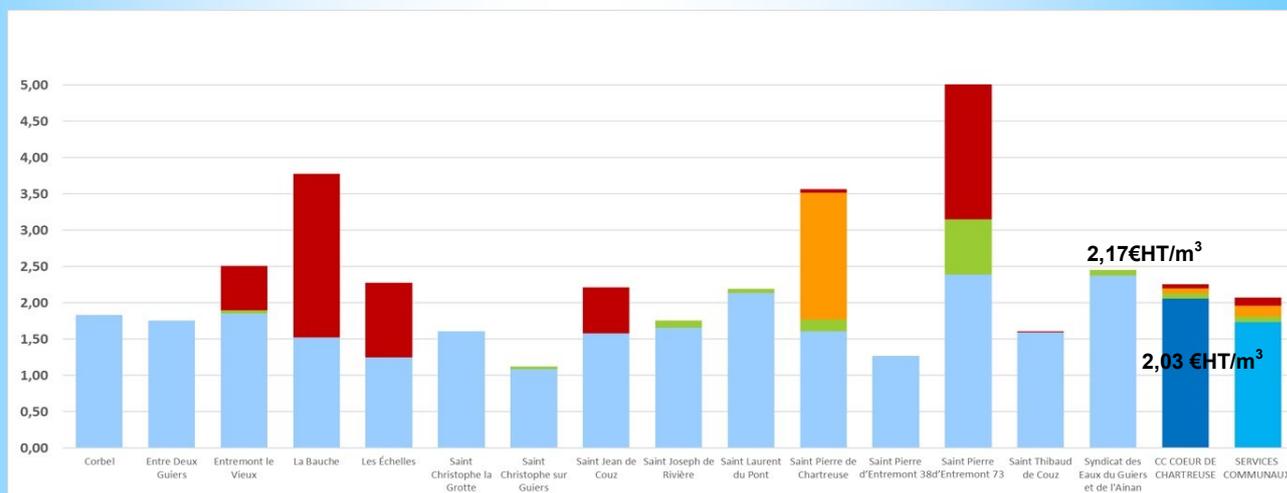
		2018	2019	2020	2021	2022
En cours de la dette		8 433 356 €	8 016 332 €	7 581 282 €	7 280 786 €	7 342 650 €
Epargne brute (capacité d'autofinancement)		896 822 €	903 014 €	1 016 527 €	950 064 €	1 116 318 €
<b>Capacité de désendettement tous services confondus</b>		<b>9,4</b>	<b>8,9</b>	<b>7,5</b>	<b>7,7</b>	<b>6,6</b>
1002e	SERVICES COMMUNAUX	12,1	9,2	10,4	10,1	11,7
103a	Syndicat des Eaux du Guiers et de l'Ainan	7,4	8,5	5,5	5,7	3,9

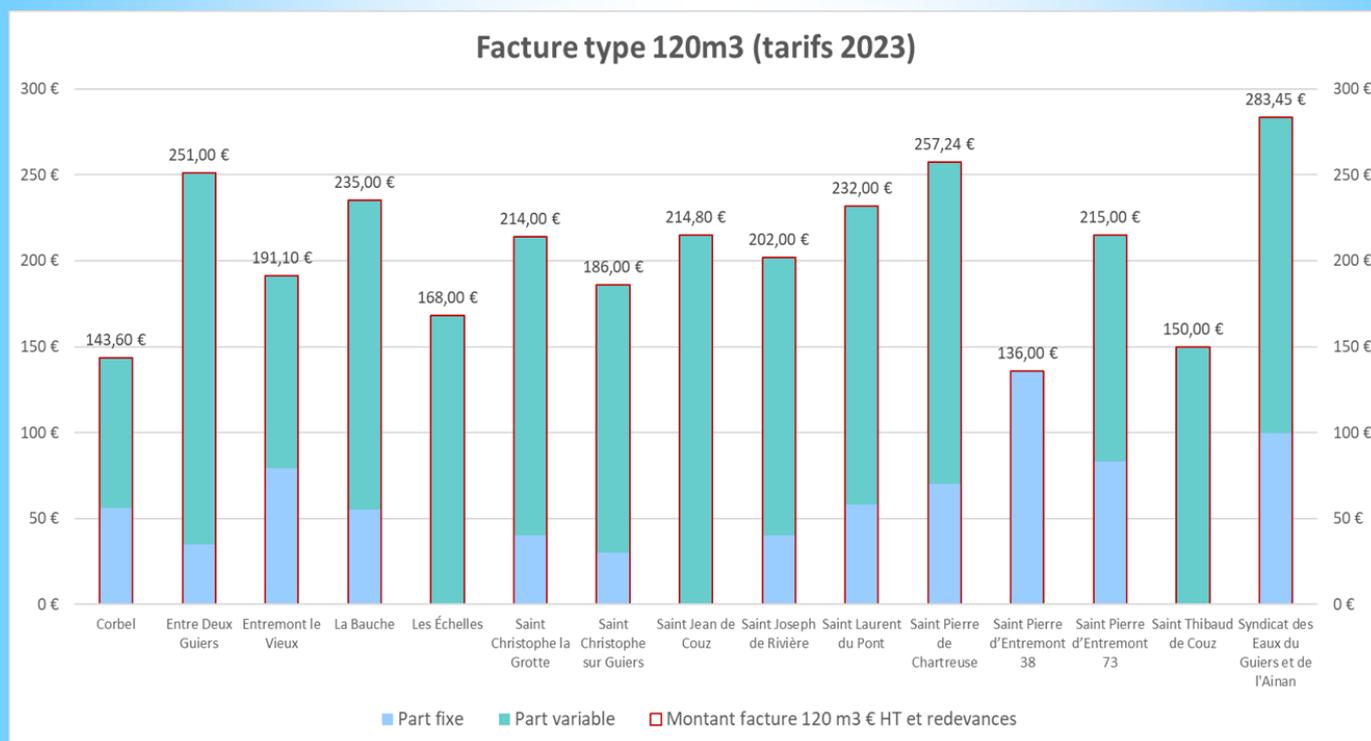
L'Ensemble des tarifs (parts des collectivités)

Intégration des subventions de fonctionnement du budget général dans les budgets M49

Ensemble des tarifs (part délégataire) pré-étiqués + Evaluation de l'impact des charges de personnel non affectées (reconstitution à dire de collectivités).

Le nombre d'équivalents-temps plein est de 12,10 correspondant à 37 personnes (dont la majorité assure des missions à temps partiel), cela représente 8 équivalents temps plein au service technique (pour assurer l'entretien et la surveillance de la station d'épuration) et 2,1 ETP au service administratif (facturation et suivi des abonnés).





Le service d'eau potable doit émettre une facture pour toute consommation d'eau potable, laquelle facture peut :

- Soit tenir compte uniquement de la consommation (ce qui suppose la pose d'un compteur) ;
- Soit tenir compte de la consommation réelle et d'un terme fixe correspondant aux charges du service ;
- Soit en application d'un forfait uniquement sur autorisation préfectorale (aux conditions premières que la population de la commune ou de l'EPCI soit inférieure à 1 000 habitants, et que la ressource en eau soit naturellement abondante)

Dans le cas présent, 1 commune est au forfait (avec ou sans autorisation).

# EAUX RESIDULAIRES URBAINES

Adoptée en 1991, cette directive fixe les obligations minimales concernant la collecte, le traitement et la surveillance des eaux usées urbaines.

Auto-surveillance du système de collecte avec établissement de bilan annuel (>500 EH) ou biennal (<500 EH)  
Conformité des Eaux Résiduelles Urbaines (stations de traitement et ouvrages de déversement)

- Temps sec pas de déversement
- Temps de pluie maîtrise des rejets

Analyse des Risques de Défaillance : échéance 2021 ou 2023

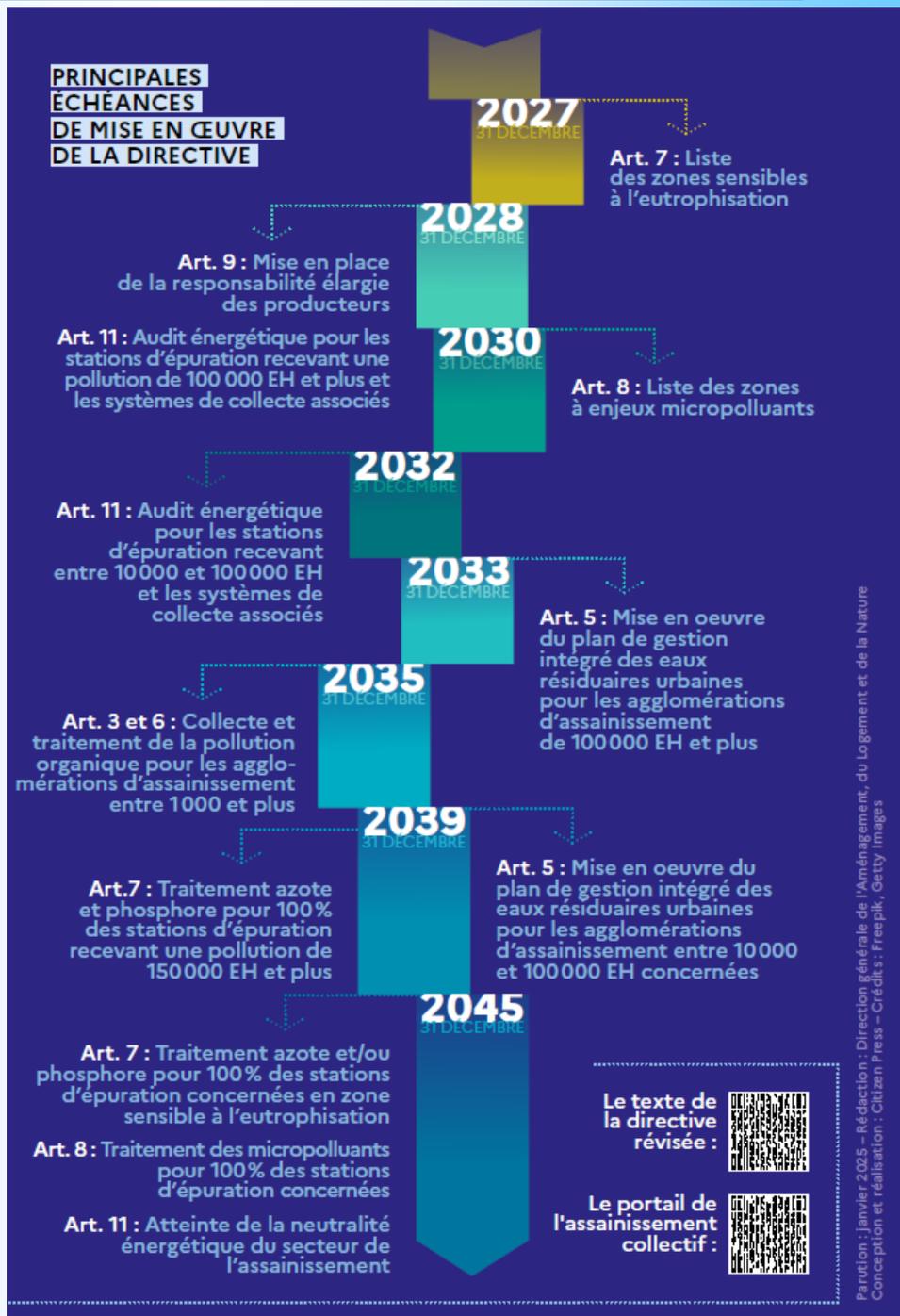
Diagnostic des systèmes d'assainissement :

- Périodique (> 2 000 EH) : tous les 10 ans
- Permanent (> 2 000 EH) : échéance 2021 ou 2024

Règlement sur les substances dangereuses dans les ouvrages d'Assainissement -RSDE : campagnes de mesures et réalisation d'un diagnostic amont si nécessaire

Obligation de collecte et de traitement de la pollution organique pour les agglomérations de 1000 équivalents-habitants

Renforcement du traitement des eaux usées : performances plus élevées sur l'azote et le phosphore et introduction d'une obligation de traitement des micropolluants



La Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) et la Réutilisation des Eaux Usées (REUSE) sont des solutions pour limiter les prélèvements sur la ressource eau. Elles peuvent être utilisées pour l'irrigation agricole, nettoyage de voirie, défense incendie, création de zones humides, nettoyage industriel.